

Dakar le

Analyse: Arrêté portant nomination
d'un Administrateur de Crédits Titulaire
et d'un Suppléant

Le Ministre de la Femme, de la Famille et du Développement Social,

- Vu la constitution ;
- Vu la loi 2001-09 du 15 octobre 2001 portant loi organique relative aux lois de finances ;
- Vu la loi n° 2005-31 du 21 décembre 2005 portant loi de finances pour la gestion 2006;
- Vu le décret n°2003-101 du 13 mars 2003 portant règlement sur la comptabilité publique ;
- Vu le décret n°2004-561 du 21 Avril 2004 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret 2006-243 du 17 Mars 2006 nommant de nouveaux Ministres et fixant la composition du gouvernement.
- Vu le décret n°2006-93 du 02 Février 2006 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les Ministères ;

== ARRETE ==

Article Premier : Monsieur Baba SOW, Analyste Financier, Matricule de solde N°604 281 / O, est nommé Administrateur des Crédits titulaire du budget de contrepartie alloué au Programme d'Appui à la Réduction de la pauvreté (PAREP).

Article 2 : Monsieur Valdiodio NDIAYE, animateur Matricule de solde 511 171 / J est nommée Administrateur de crédits suppléant.

Dépense en capital

Titres 5 Section 58 Chapitres : 65992026990 : Programme d'Appui à la réduction de la Pauvreté (PAREP)

62 - 5 - 1

62 - 5 - 2

62 - 7 - 1

Articles 3 : Le Directeur du Budget, le Directeur de la Dette et de l'Investissement, le Directeur Général de la Comptabilité Publique et du Trésor sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au journal officiel.

Ampliations

- SG/PR
- SGG
- CF
- Trésor
- Intéressés
- Chrono

